

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

DECEMBRE 2016

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **6 mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage
Contact : R. et M-P WOLFER – 03.89.57.26.40.

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès du presbytère de HIRSINGUE (Tél. : 03.89.40.51.62).

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations et des Professions de Foi
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Évangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.12 au 31.12.2016) :

- Dimanche 04.12.2016 : 10 H 30 Messe
Intention : MULLER André et Madeleine et famille
- samedi 17.12.2016 : 11 H 00 Messe au Foyer
dans le cadre de la Fête de Noël des Aînés

❑ Durant le mois de décembre 2016 sont invités à servir à l'Autel :

| | |
|------------------|--------------------------|
| Le 04.12.2016 | Philaé et Samuel PARISOT |
| à 10 H 30 | Lucie et Marie MUNCK |
| | Marie GRAFF |
| | David HAENNIG |

| | |
|---------------------------|--|
| Le 17.12 (samedi) | Tous les servants d'autel de Hirtzbach |
| à 11 H 00 au Foyer | (remise cadeaux de Noël) |

Bienvenue à Aline ZIMMERMANN et David HAENNIG qui sont venus rejoindre l'équipe des servants d'autel et un grand merci à Camille WELTER pour le temps bénévole consacré au service de l'église et qui a souhaité laisser la place aux plus jeunes.

2. Merci à nos porteurs

Ils sont douze, âgés de 10 à 70 ans et assurent bénévolement, chaque mois, la distribution du présent bulletin à plus de 500 foyers.

Grâce à eux, la population dispose régulièrement d'informations pratiques sur le culte, la vie associative, les services ouverts aux habitants dans divers domaines, les évolutions législatives se rapportant à la vie quotidienne, les droits et devoirs des citoyens, l'état civil, les grands anniversaires,...

En outre, le bulletin communal permet aux Hirtzbachois d'insérer gratuitement une annonce (achat, vente, location, demande d'emploi,...) ou un remerciement (anniversaire, décès d'un proche,...).

Depuis plus de quatre décennies, le bulletin (ou « Echo » pour les anciens) est le trait d'union indispensable entre la Commune et ses habitants, en grande partie grâce à nos porteurs !

En cette fin d'année, ils viendront comme de coutume solliciter vos encouragements sous la forme d'un don facultatif dont le montant est laissé à la libre appréciation de chacun.

Merci de votre soutien et du bon accueil que vous leur ferez, pour le service bénévole qu'ils accomplissent chaque mois.

3. Communiqué de la Société de Pêche

Les pêcheurs de HIRTZBACH organisent leur traditionnel repas dansant le **dimanche 04 décembre 2016 à midi** au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH ;

Menu : carpes frites (avec ou sans arêtes) salade dessert café ou
Fleischschnackas salade dessert café

Tarifs : adultes 15 € (Fleischschnackas), 16 € (carpes avec arêtes),
18 € (carpes sans arêtes)

Enfants jusqu'à 12 ans 8 €

Réservation obligatoire avant le mercredi 30 novembre 2016 en appelant au 03.68.06.45.89.

4. Après-midi récréative – 3^{ème} âge

Mme HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midi récréatives organisées à leur intention auront lieu le **lundi 12 décembre 2016, à partir de 14 H 00 au Club House** (une seule séance prévue en décembre, compte tenu des fêtes et jours fériés).

L'hiver arrive, apportant son lot de solitude et de longues journées tristes... Alors, venez nous rejoindre pour passer une agréable après-midi et vous remonter le moral !

5. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang

L'Association des Donneurs de Sang informe ses membres et toute personne intéressée qu'un Don du Sang sera organisé **le lundi 19 décembre 2016, de 16 h 30 à 19 h 30 à CARSPACH.**

La précédente collecte à CARSPACH a réuni 84 donateurs du village. Une participation que l'association espère vivement retrouver ce 19 décembre.

En cette période de fêtes, ayons une pensée particulière pour les malades et mobilisons-nous pour constituer des réserves de sang.

Un grand merci d'avance, particulièrement aux jeunes dont la présence est très attendue.

6. Chasse - Avis aux promeneurs

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable le **dimanches 04 et le samedi 17 décembre 2016.**

7. Fêtes de Noël

❑ La Fête de Noël des aînés du village aura lieu le **samedi 17 décembre 2016** à partir de midi au Foyer Saint Maurice, juste après la messe qui sera spécialement célébrée à leur intention, à 11 heures dans ce même foyer.

Cette fête est ouverte aux personnes âgées de 65 ans et plus qui recevront une invitation personnelle.

Attention : les personnes souhaitant y participer sont invitées à retourner le talon réponse joint à l'invitation ou à téléphoner à la mairie (03.89.40.99.21), avant le 13.12.2016, dernier délai.

❑ La Commune assumera par ailleurs son rôle traditionnel de Père Noël dans les écoles.

8. Communiqué de « Bouge ton église »

Le 17 décembre 2016 à 20h, en l'église de Hirtzbach, pour la quatrième année consécutive, les jeunes du groupe « Bouge Ton Eglise » vous convient à leur **veillée de Noël**. Celle-ci mêlera la louange à des contes et des chants qui sauront vous transporter à travers la magie et l'ambiance de cette merveilleuse fête.

Le soir de Noël rappelle à chacun de nous les trois grands piliers sur lesquels repose notre religion : Foi, Espérance, et Charité.

Cette année, c'est pour insister tout particulièrement sur la charité que le groupe a décidé de reverser l'ensemble des bénéfices à l'association « Théo, le début d'une nouvelle vie ». Elle a pour but d'améliorer le quotidien d'enfants et d'adolescents autistes, ainsi que celui de leurs proches. Pour cela, l'organisme encourage différentes méthodes pour développer leur autonomie, et favoriser leur intégration dans la société.

Nous vous attendons nombreux lors de cette veillée que nous passerons ensemble dans la foi, l'espérance et la charité, mais aussi dans la bonne humeur, et la magie de Noël.

9. Marche populaire « La Tempête »

Le Football Club de Hirtzbach organise la 18^{ème} marche populaire « La Tempête », le **lundi 26 décembre 2016**.

- Parcours de 10 km à travers le ban communal + parcours adapté ;
- Départ au Foyer, entre 7 H 00 et 14 H ;
- Inscription 2,00 €
- Restauration et buvette au Foyer (escalope de dinde panée ou jambon braisé, frites et salade – prix : 8 €).

Pour tous renseignements complémentaires, appeler au 03.89.40.00.90, 03.89.25.27.94 ou 03.89.40.74.09.

La préinscription des groupes peut être faite par courriel à :

- charles.borneque0392@orange.fr
- hell.adrien@orange.fr
- fc.schmitt@orange.fr

10. HIRTZBACH sur Radio France Bleu Alsace

Guy WACH, animateur de l'émission « le plus beau village » va mettre à l'honneur HIRTZBACH lors d'une série d'interviews qu'il a faite courant novembre.

Les principaux thèmes abordés sont : l'histoire, le patrimoine, le tourisme, la nature et l'environnement, la vie associative, avec en point d'orgue la « Marche de la Tempête », dont ce sera la 18^{ème} édition.

Les enregistrements passeront à l'antenne de Radio France Bleu Alsace en semaine 51 (du lundi 19 au vendredi 23 décembre 2016).

11. Recensement de la population

Comme tous les cinq ans, la population de HIRTZBACH sera recensée du 19 janvier au 18 février 2017. Se faire recenser est un geste civique utile à tous.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE A TOUS

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque Commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance précise de la répartition de la population sur un territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer,... c'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe.

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : CHACUN PEUT DESORMAIS SE RECENSER VIA INTERNET

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera dans chaque foyer muni de sa carte officielle.

Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement en ligne : des avantages pour tous

- Pour les personnes recensées : gain de temps, questionnaire facile à compléter, confidentialité respectée ;
- pour l'agent recenseur : pas de déplacement pour récupérer le questionnaire, est informé par SMS sur les réponses arrivées par internet, moins de papier à gérer et à contrôler ;
- pour la mairie : coût du recensement maîtrisé, collecte plus rapide, moins de saisie de résultats ;
- et pour tout le monde : un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

LE RECENSEMENT, C'EST SUR ET CONFIDENTIEL

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel et vos réponses resteront confidentielles.

Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus de renseignements : www.le-recensement-et-moi.fr

12. Cartes d'identité : les Français n'iront plus forcément à la mairie de leur domicile

Par un décret paru le 30 octobre 2016 au Journal Officiel, le gouvernement a autorisé « la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ».

Concrètement, cette mesure va donner naissance à un fichier unique centralisé regroupant toutes les informations liées à la création d'une carte d'identité ou d'un passeport, avec pour objectif la simplification et la sécurisation des procédures.

Mais plus discrètement, ce décret acte aussi le dessaisissement d'un grand nombre de mairies de la demande de carte d'identité.

Si les mesures annoncées devaient se confirmer (mais elles ont suscité une levée de boucliers de l'Association des Maires de France !), à partir du mois de mars 2017, au lieu de se rendre à la mairie de leur domicile, les Français devront, pour toutes les démarches concernant la carte nationale d'identité, aller dans l'une des mairies équipées d'un des dispositifs de recueil de données mis en place pour les passeports biométriques (soit actuellement ALTKIRCH, DANNEMARIE ou FERRETTE).

Un service de proximité de plus qu'on veut enlever aux communes. Jusqu'où ira-t-on ?

13. Les Communes héritent de l'enregistrement et de la dissolution du PACS, et plus encore...

On veut enlever l'instruction des cartes d'identité aux mairies ? Qu'à cela ne tienne, l'imagination du gouvernement étant sans limite, il a décidé (via les députés qui l'ont voté le 12 octobre 2016) de transférer la charge de l'enregistrement et de la dissolution des pactes civils de solidarité (PACS) aux communes...

Aujourd'hui du ressort des greffiers des tribunaux d'instance, l'enregistrement des PACS ou de leur modification va donc échoir aux officiers d'état civil, à savoir les maires et les adjoints.

Mais ce n'est pas tout !

Les députés ont aussi voté la charge pour les Communes d'enregistrer les changements de prénom, et de nom (dans certaines conditions)... ainsi que de sexe, une fois le jugement du tribunal de grande instance rendu pour cette dernière demande.

14. Sachets transparent (tri sélectif)

En attendant la distribution de sachets accompagnant le calendrier de collecte des déchets 2017 (ordures ménagères, tri sélectif), prévue vers la fin de l'année, les habitants à court de sachets peuvent venir en retirer à la mairie aux heures d'ouverture.

15. Info spéciale TRI – Fêtes de fin d'année

Voici quelques consignes à respecter lors de la présentation des déchets relatifs aux fêtes de fin d'année :

- les emballages cadeau en **papier glacé** ou **films glacés** et l'ensemble des **nœuds d'emballage** ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte sélective. Ils doivent être évacués avec vos **ordures ménagères**. A l'inverse, les emballages cadeau en papier peuvent être mis dans le sac transparent.
- Les cartons doivent impérativement ne pas être fermés et être mis à plat** pour faciliter leur manutention. Les éléments en polystyrène sont désormais recevables au tri.
- Les jouets en plastique et les peluches** dont vous souhaitez vous défaire ne doivent pas être mis dans le sac de tri. Vous pouvez vous rapprocher d'un organisme de bienfaisance (Croix Rouge, Terre des Hommes,...) ou les évacuer avec les **ordures ménagères**.

16. Tri en déchetterie

- Les jouets électriques doivent être apportés en déchetterie ;
- Les appareils électroniques hors service peuvent être jetés en déchetterie ;
- Les sapins défaits de toute décoration et d'emballage sont à déposer en déchetterie ou dans la benne à déchets verts ;
- Les sapins en plastique sont à jeter en déchetterie, dans la benne à « encombrants ».

17. Conteneur à déchets verts : attention au feu

Avant de déverser des cendres dans le conteneur à déchets verts, il convient de s'assurer que les cendres soient complètement froides, afin d'écartier tout risque d'incendie (cf. incendie spectaculaire survenu l'an passé !).

18. Liste électorale

Nous rappelons une dernière fois que les personnes non encore inscrites sur la liste électorale (notamment les nouveaux arrivants) ont jusqu'au 31 décembre 2016 dernier délai pour le faire, si elles souhaitent prendre part aux importants scrutins prévus en 2017.

Pour s'inscrire sur la liste électorale, on peut désormais télécharger un formulaire sur le site du Ministère de l'Intérieur ou de l'INSEE (clé de recherche : formulaire liste électorale). Une fois complété, ce formulaire est à déposer en mairie accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il peut aussi être envoyé par courriel, avec les pièces justificatives scannées à : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

A cet égard, la Mairie tiendra une permanence publique exceptionnelle le samedi 31 décembre 2016 de 10 h à 12 h, afin de recueillir les dernières inscriptions sur la liste électorale.

Merci aussi aux nouveaux arrivants d'avoir l'amabilité de venir se signaler en Mairie, comme déjà annoncé dans le bulletin du mois de novembre 2016. Les personnes quittant le village seraient également bien aimables d'en informer la Mairie (mise à jour des fichiers domiciliaire et électoral, solde de créances restantes le cas échéant), signalement qui incombe aussi aux propriétaires-bailleurs (un simple appel téléphonique de leur part à la mairie serait très apprécié !).

19. Petit rappel aux propriétaires de chiens

Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant.

Il est interdit de laisser errer les animaux de compagnie, et les chiens en particulier, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux peut en effet occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

Par ailleurs, les chiens maintenus à l'intérieur d'une propriété et susceptibles de se montrer agressifs à l'égard d'un passant (surtout lorsque ce dernier est lui-même accompagné d'un chien) doivent être enfermés, attachés ou enchaînés, de manière qu'ils ne puissent causer aucun accident soit aux personnes, soit aux animaux domestiques (article 211 du Code Rural).

Voici trois conseils utiles à tout propriétaire de chien :

- tenez votre chien en laisse lors de la promenade pour éviter accident et bagarre ;
- évitez la pollution des trottoirs, c'est un devoir civique (utilisez le caniveau et nettoyez ses « oublis » ; utilisez les « sacs-o-mat ») ;
- éduquez votre chien à rester seul sans nuire à la tranquillité d'autrui.

20. Avis aux propriétaires et copropriétaires bailleurs

Le Cercle des Propriétaires et Copropriétaires du Pays de SAINT-LOUIS, d'ALTKIRCH et de SIERENTZ invite les propriétaires et copropriétaires bailleurs à le rejoindre.

Son but consiste à donner l'information et les conseils nécessaires pour que chaque propriétaire bailleur puisse se mettre en conformité et s'adapter continuellement aux nouvelles lois en vigueur. Assisté de conseillers juridiques, il est amené à prodiguer de précieux conseils dans la gestion des relations avec les locataires, dans tous les domaines.

La cotisation annuelle est de 25 €.

Des permanences sont organisées à ALTKIRCH le 2^{ème} mardi du mois de 17 h 30 à 19 h 00, à la Maison du Sundgau.

Contact : 03.89.68.41.98.

Mail : cercledesproprietaires@wanadoo.fr

Site : www.cercleproprietaires.com

21. Remerciements

- ❑ Georges et Huguette DRIUSSO ont été très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'attention qui leur ont été témoignées à l'occasion de leurs Noces d'Or.

Ils remercient en particulier M. le Maire et ses adjoints, le député Jean-Luc REITZER et le Crédit Mutuel, sans oublier les amis, connaissances et tous ceux qui ont pensé à eux.

- ❑ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HIRTZBACH remercie la population pour l'excellent accueil réservé à ses membres lors de la vente des calendriers 2017.

Les personnes non présentes lors du passage des sapeurs-pompiers et souhaitant recevoir un calendrier sont invitées à contacter M. Jean-Claude MUNCK au 03.89.40.14.22.

22. Les grands anniversaires de décembre 2016

| | | |
|----------|-------------|------------------------|
| 69 ans : | Mme WALTER | Irène née MEISTER |
| | Mme SCHURCK | Yveline née MARCHYLLIE |
| | M. DIDIER | Jean-Claude |
| 70 ans : | M. HEGY | Jean-Claude |
| | M. BLAES | Pierre |
| 72 ans : | Mme BRAND | Maria née GISSINGER |
| 73 ans : | M. SCHMITT | François |
| | M. LAGROST | Michel |
| 75 ans : | Mme GRATZ | Marguerite née MEYER |

| | | |
|----------|--------------|---------------------------|
| 76 ans : | Mme KAUFMANN | Marie-Jeanne née WALCH |
| 78 ans : | Mme BIHR | Marie-Louise née KUHN |
| 81 ans : | Mme MEYER | Margot née DIEBOLT |
| 82 ans : | M. KREIDER | Gérard |
| 83 ans : | Mme RICH | Miriam née HAETTICH |
| 84 ans : | Mme WALCH | Marie-Jeanne née PFLIEGER |
| 85 ans : | Mme LIGIBEL | Christiane |
| 89 ans : | M. DISSER | Maurice |
| 94 ans : | Mme HELL | Marie-Louise née BILGER |

Le 28 octobre 2016, Georges DRIUSSO et son épouse Hugnette née BOHRER ont fêté leur Noces d'or.

Nous leur adressons nos sincères félicitations !



Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

***Ouvert exceptionnellement le samedi 31.12.2016
de 10 h à 12 h (inscription sur les listes électorales)***